

COMMUNIQUÉ DE LA CIB DU 23 MAI 2022
SOUTIEN AU BARREAU DU TCHAD A LA SUITE DE L'ARRESTATION
ARBITRAIRE DE DEUX AVOCATS

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB),

MANIFESTE SA VIVE PREOCCUPATION à l'égard de l'arrestation des avocats Me Max Loalngar, ancien président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH) et Me Koudé Mbaïnaissem, à la suite d'une manifestation pacifique autorisée.

RAPPELLE le droit fondamental de manifester dans un état démocratique.

DENONCE l'arrestation arbitraire de leaders de la contestation, incompatible avec les principes d'un Etat de droit, en réaction aux débordements causés par certains manifestants.

EXIGE la libération immédiate des avocats Me Max Loalngar et Me Koudé Mbaïnaissem.

APPORTE SON ENTIER SOUTIEN au Bâtonnier du Tchad et au barreau du Tchad, réuni le 17 mai 2022 en assemblée générale extraordinaire, ayant donné lieu à la décision de cesser toutes les activités jusqu'au 6 juin sur toute l'étendue du territoire.